



CHIFFRES-CLÉS DE L'ARTISANAT

2023

M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

De Partner
vum Handwerk

L'ARTISANAT : UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

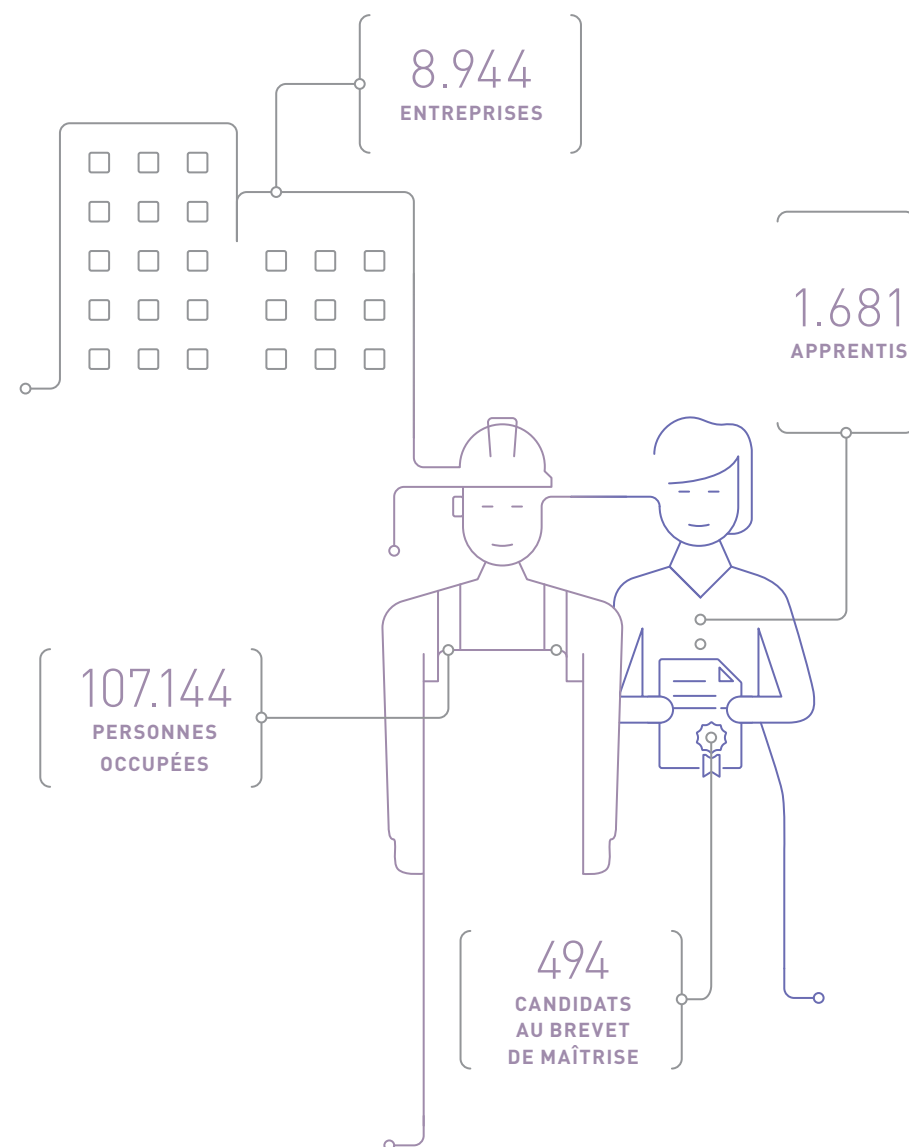
L'Artisanat intervient dans tous
les domaines de la vie économique et sociale :

- ACTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
- PRODUCTEUR DE BIENS DE CONSOMMATION
- SOUS-TRAITANT DE L'INDUSTRIE
- MONTAGE, MAINTENANCE ET RÉPARATION DE PRODUITS DE TOUTES SORTES
- PROTAGONISTE IMPORTANT DANS LE DOMAINE CULTUREL
- PRESTATAIRE DE SERVICES

L'Artisanat est :

- LE PREMIER EMPLOYEUR DU LUXEMBOURG
- LA PREMIÈRE ENTREPRISE FORMATRICE

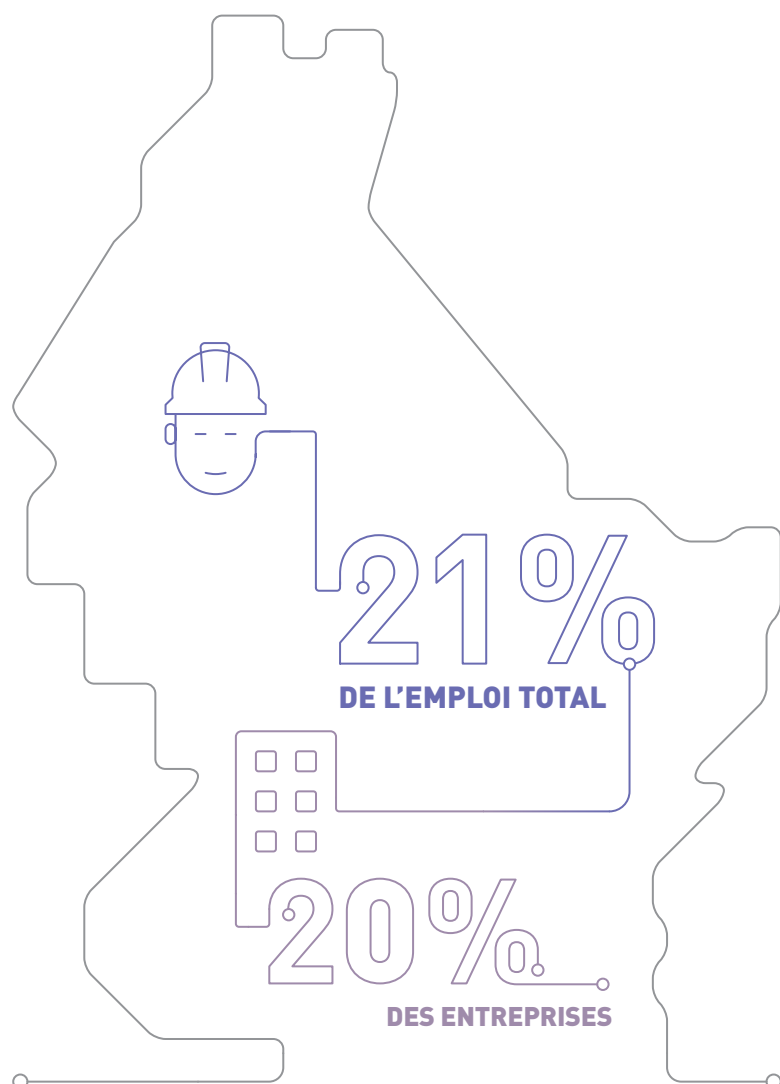
L'ARTISANAT COMPTE PLUS DE 107.000 EMPLOIS



Remarque : le plus grand soin a été apporté à la rédaction de cette brochure.
Toutefois, la Chambre des Métiers décline toute responsabilité concernant les erreurs éventuelles.

© Chambre des Métiers, mars 2024
Il est interdit, sauf accord écrit préalable de la Chambre des Métiers, de reproduire ou de traduire partiellement ou totalement le présent ouvrage.

PAR RAPPORT À L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE L'ARTISANAT REPRÉSENTE



SOMMAIRE

L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS	P.6
RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE	P.8
FLUX DES SALARIÉS EN 2023 : MOINS DYNAMIQUE QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	P.9
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : LA CRISE DE LA CONSTRUCTION ...	P.10
... VA AGGRAVER LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT	P.11
L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE	P.12
L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION	P.13
LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT	P.14
L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »	P.16
L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME	P.17
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARTISANAT : QUEL EST LE RÔLE DE L'ARTISANAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	P.18
COMMENT LA CHAMBRE DES MÉTIERS ACCOMPAGNE LES ARTISANS ?	P.19
COMMENT LES ARTISANS SE PRÉPARENT-ILS À LA TRANSITION ?	P.19
RENDRE VISIBLE L'ENGAGEMENT DES ARTISANS	P.20
LA LABELISATION	P.20
LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE: UN DÉFI POUR L'ARTISANAT	P.22
L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE	P.23
LES PERSPECTIVES DES JEUNES	P.24
TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT	P.27
LES ENTREPRISES TRIPLANT DE TAILLE APRÈS 5 ANS	P.28
RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS	P.29
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT	P.30
ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT	P.38

L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

	1990	2000	2010	2020	2023	2022-23
Nombre d'entreprises	3.724	4.153	5.499	8.031	8.944	+ 356
Salariés	34.146	46.756	68.261	92.724	99.412	+ 1.997
+ Non-salariés ¹	4.705	4.409	4.727	7.083	7.732	+ 215
= Emploi total ²	38.851	51.165	72.988	99.807	107.144	+ 2.212
Taille moyenne	10	12	13	12	12	-

¹ Non-salariés = Indépendants + Aidants familiaux

² Emploi total = Salariés + Non-salariés



L'ARTISANAT : CRÉATEUR D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS

Depuis les années 90, **le nombre d'entreprises artisanales augmente constamment**. En 2023, l'Artisanat compte 8.944 entreprises, soit une progression de 356 unités ou de 4% sur un an. Malgré les incertitudes engendrées par la situation de poly-crise, la création d'entreprises se maintient à un niveau plus élevé qu'en 2022, année au cours de laquelle le nombre d'entreprises nette augmentait de 125 unités.

Cette création nette d'entreprises cache toutefois une réalité plus complexe comme elle est le résultat de 750 créations et de 394 radiations d'entreprises au cours de l'année 2023. Une explication plus détaillée concernant cette évolution se trouve à la page 8.

Si l'Artisanat occupait en 1970 quelque 25.000 personnes, il en emploie plus de 107.000 en 2023, soit une hausse annuelle moyenne de près de 2,8%. Il en résulte une augmentation de la taille moyenne des entreprises de 5 personnes en 1970 à 12 en 2023.

Or, **malgré les crises qui s'enchaînent depuis 2020, frappant de plein fouet la majorité des entreprises artisanales, l'Artisanat a réussi à augmenter son emploi**, même si le rythme ralentit. En effet, si l'emploi total a progressé en moyenne de près de 3.000 personnes entre 2013 et 2022, la hausse s'établit à 2.212 emplois en 2023.

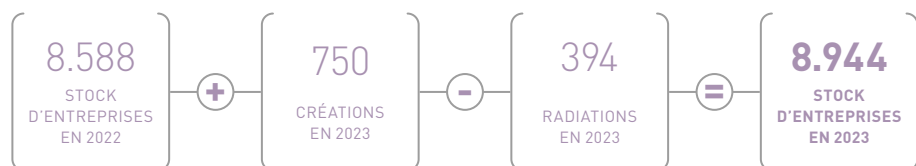
Or, l'évolution de l'emploi et du nombre d'entreprises n'est pas homogène au sein des différents clusters artisanaux (cf. pp. 29-37).

Ainsi, celui du nettoyage du bâtiment notamment a pu augmenter son emploi en 2023. En revanche, selon les chiffres de la Chambre des Métiers, la main-d'œuvre des clusters de la construction reste assez stable entre juillet 2022 et juin 2023, période retenue pour les chiffres-clés de 2023. Contrairement aux attentes de la Chambre des Métiers, le secteur n'a pas encore perdu d'emplois sur cette période précise. **Il semble que le secteur ait essayé de garder ses salariés aussi longtemps que possible, l'ajustement se faisant dans un premier stade à travers la suppression des heures supplémentaires et la baisse des heures travaillées par les travailleurs intérimaires.**

Vu la durée des projets de construction, ce secteur ne réagit qu'avec un certain temps de latence aux changements de conjoncture. Par ailleurs, l'évolution de l'activité économique ne se reflète également que de manière décalée dans les statistiques de l'emploi.

Or, les chiffres publiés par le STATEC montrent que pendant le deuxième semestre 2023 le secteur de la construction a perdu des emplois. En effet, au 3^e trimestre 2023, il comptait 1.188 salariés de moins que lors du pic atteint au 4^e trimestre 2022. Il faut cependant noter que cette statistique reprend aussi bien les entreprises de construction que les développeurs immobiliers comme le STATEC se base sur la nomenclature NACE.

RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE



La régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat, dont la pérennité est assurée à travers la création de nouvelles entreprises ainsi que la transmission/reprise d'entreprises existantes. Dans ce contexte conjoncturel, il convient de saluer l'esprit entrepreneurial des créateurs, en particulier pendant ces années difficiles. **L'augmentation nette de 356 entreprises enregistrée entre 2022 et 2023 résulte du différentiel entre 750 créations d'entreprises et 394 radiations au cours de l'année 2023.**

En 2023, le nombre de créations d'entreprises a été plus dynamique qu'un an auparavant, avec 670 entreprises créées, démontrant la résilience de l'esprit d'entreprendre de nombreux entrepreneurs, malgré toutes les incertitudes. Avec l'émergence de la crise énergétique en 2022, bon nombre de créateurs potentiels ont sans doute préféré reporter leurs projets de création d'entreprise.

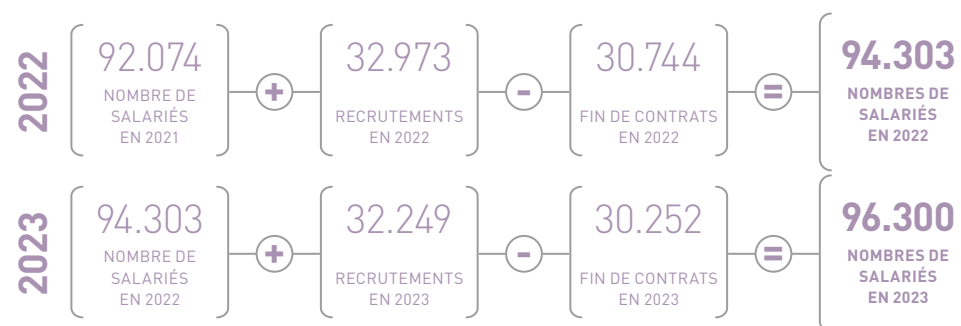
On s'aperçoit que les créateurs d'entreprises optent le plus souvent pour le statut juridique de la société à responsabilité limitée (SÀRL) (41%) ou de l'entreprise individuelle (32%). Cependant, la société à responsabilité limitée simplifiée (SÀRL-S) devient une forme juridique de plus en plus attrayante pour les nouveaux artisans.

Une entreprise créée sur 4 revêt actuellement ce statut juridique. Le sujet est plus amplement développé à la page 14.

Au niveau des radiations, les statuts juridiques se présentent de façon assez similaire. **Les entreprises les plus robustes sont les SÀRL et les SA** : même si 56% des entreprises artisanales sont des SÀRL et 11% des SA, elles représentent seulement 41% resp. 7% des radiations. Les SÀRL-S comptent pour 13% des radiations en 2023. Il faut noter que cette forme juridique n'existe que depuis 2017 et représente toutefois 9% des entreprises artisanales. Les entreprises individuelles semblent être plus fragiles, mais il ne faut pas oublier que certains chefs d'entreprise débutant leur activité en tant qu'entreprise individuelle décident de créer ultérieurement une société lorsque le volume des affaires augmente.

Sur les 394 entreprises radiées en 2023, 99 entreprises ont fait faillite. Même si le nombre de faillites est resté stable au cours de l'année 2023, les radiations d'entreprises sont en train d'augmenter significativement. Il semble que de nombreux chefs d'entreprises choisissent, au regard des difficultés actuelles, de procéder à un arrêt volontaire de leur activité plutôt que d'attendre la déclaration de faillite de leur entreprise.

FLUX DES SALARIÉS EN 2023 : MOINS DYNAMIQUE QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Source : IGSS. **La divergence entre ces données et celles des autres pages est due au fait que l'échantillon des entreprises considérées est différent** ; calculs : Chambre des Métiers (plusieurs entreprises ont dû être omises de la sélection car ces dernières ne sont pas exclusivement actives dans le secteur artisanal.)

À l'aide de données reçues de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), la Chambre des Métiers peut présenter une vision plus dynamique de l'emploi dans l'Artisanat.

Le premier constat que nous pouvons tirer de cette statistique réside dans les mouvements importants observés dans les deux sens : **l'augmentation nette de 1.997 salariés en 2023 résulte en effet de 32.249 recrutements et de 30.252 fins de contrats**. Ainsi, plus d'un tiers (34%) des contrats est renouvelé au cours d'une année. Ce taux s'élève uniquement à 26% pour l'économie en général.

En revanche, ce flux de main-d'œuvre n'a pas été épargné par le ralentissement de l'économie suite à la crise énergétique. Par rapport à l'année 2022, les recrutements diminuent de 2%.

Or, la situation de poly-crise a eu aussi un effet modérateur sur les fins de contrats. En effet, il y en a eu 2% de moins pendant la période allant de juillet 2022 à juin 2023 que sur les 12 mois précédents.

Cette baisse du rythme de contrats arrivés à terme n'a cependant pas eu d'impact sur les départs en retraite.

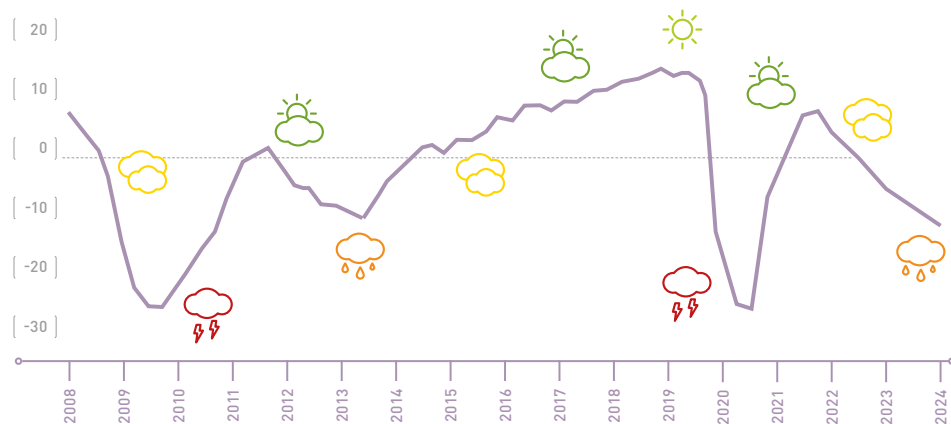
Les données montrent **qu'en 2023, 1.675 salariés sont partis à la retraite**. La pyramide des âges des salariés montre le défi structurel de la régénération de la main-d'œuvre (cf. p. 18).

Un autre constat intéressant concerne la proportion de contrats à durée déterminée (CDD) et de contrats à durée indéterminée (CDI) dans les recrutements. Si en 2019, 29% des embauches ont été à durée déterminée, ce pourcentage a légèrement diminué pour s'établir à 27% en 2023.

Les données de l'IGSS montrent également que les entreprises artisanales sont responsables pour 22% des recrutements effectués en 2023 dans l'ensemble de l'économie.

ÉVOLUTION CONJONCTURELLE : LA CRISE DE LA CONSTRUCTION ...

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT



L'axe des ordonnées représente le solde entre les réponses positives et négatives à la question de l'enquête de conjoncture concernant l'activité des entreprises (donc la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprises déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse).

La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès de ses ressortissants. L'un des principaux indicateurs est la tendance de l'activité qui permet d'évaluer la situation conjoncturelle.

Le graphique ci-dessus montre l'impact significatif de la crise sanitaire sur l'activité artisanale à partir du 1^{er} trimestre 2020. Bien que le secteur ait connu une légère reprise par après, les perturbations persistantes liées à la pandémie, telles que les interruptions des chaînes d'approvisionnement, l'ont entravé. Par après, la crise énergétique a contribué à une hausse rapide du taux d'inflation, conduisant la Banque Centrale Européenne à relever les taux d'intérêts de manière significative. Ceci a créé un climat d'incertitude généralisée, impactant le moral des consommateurs et des investisseurs.

Les incertitudes quant à l'évolution des coûts, notamment des prix de l'énergie et des frais de personnel, n'ont cessé d'inquiéter les entreprises. Le mécanisme d'indexation automatique des salaires, avec l'échéance effective de trois tranches indiciaires au cours de la seule année 2023, n'a guère contribué à l'amélioration de l'environnement économique.

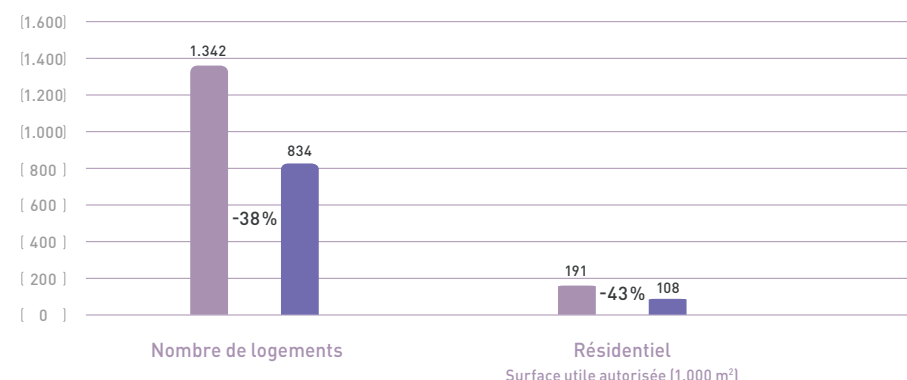
Même si la situation diffère d'un secteur à l'autre, c'est le secteur de la construction en particulier qui se retrouve confronté au risque d'une crise historique s'expliquant tout d'abord par la hausse rapide et importante des taux d'intérêts qui a conduit à une réduction significative des ventes au niveau de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, les groupes de Métiers «Alimentation», «Mode, Santé & Hygiène et «Mécanique» semblent éprouver des difficultés conjoncturelles fin 2023.¹

¹ STATEC ; Situation économique au 4^e trimestre 2023, Chambre des Métiers

...VA AGGRAVER LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT

AUTORISATIONS DE BÂTIR



○ 3^{ème} trimestre 2022 ○ 3^{ème} trimestre 2023

Il faut constater que par le passé le Luxembourg n'a pas réussi à réaliser le nombre de logements que le STATEC estimait nécessaire pour répondre à une demande potentielle très dynamique. «Entre 2018 et 2060, la demande potentielle totale en logement varierait de 243.000 à 324.000 selon le scénario retenu, ce qui donne une moyenne annuelle variant de 5.600 à 7.500.»²

En 2019, dernière année de publication des données y relatives, cet objectif n'a été réalisé qu'à 49% ou 65% selon les scénarios.

Or, avec la crise actuelle l'écart entre la demande potentielle et l'offre se creusera davantage, ce qui mènera à moyen terme à une accentuation de la pénurie de logements abordables, détériorant de plus en plus l'attractivité de l'économie nationale.

En effet, les autorisations de bâtir constituent un indice fiable montrant que le marché du logement est sur la voie du repli.

La surface utile autorisée dans le domaine résidentiel a diminué de 43% lors du 3^e trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022.

Le dossier du logement occupera très certainement l'actualité du Luxembourg au cours des années à venir.

Dans ce contexte, la Chambre des Métiers salue la volonté du Gouvernement de prendre des mesures visant à redynamiser l'activité dans la construction, notamment par des incitants fiscaux en direction des acquéreurs-occupants et des acquéreurs-investisseurs dans l'immobilier. Suite à la réunion nationale logement du 22 février 2024, la Chambre des Métiers s'attend également à une série de mesures à moyen et à long terme visant à soutenir l'activité du bâtiment tout en engageant une offensive logement, e.a. par une accélération et une simplification des procédures administratives.

² STATEC ; Projections des ménages et de la demande potentielle en logements : 2018-2060 ; Avril 2019

L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE

	1990	2000	2010	2020	2023
Nombre de salariés⁽¹⁾	34.146	46.756	68.261	92.724	99.412
Résidents luxembourgeois	26 %	21 %	14 %	13 %	12 %
Résidents étrangers	47 %	43 %	40 %	34 %	31 %
Frontaliers luxembourgeois	-	-	1 %	2 %	2 %
Frontaliers étrangers	27 %	36 %	45 %	51 %	55 %
Salariés féminins	22 %	23 %	24 %	26 %	27 %
Salariés masculins	78 %	77 %	76 %	74 %	73 %

⁽¹⁾ Le nombre de frontaliers relatif à l'année 1990 a été estimé.

Les statistiques relatives à l'origine des salariés occupés dans l'Artisanat révèlent que la part des frontaliers passe de 27% en 1990 à 57% en 2023. Parmi ceux-ci, 53% habitent la France, 26% l'Allemagne et 21% des frontaliers résident en Belgique.

En outre, la part des résidents étrangers diminue de 47% à 31% sur la période 1990-2023 face à l'explosion du nombre de travailleurs frontaliers.

Si la part des Luxembourgeois dans l'ensemble des salariés diminue de 26% à 12% au fil du temps, leur nombre augmente cependant en chiffres absolus.

Le fait que désormais, **plus d'un salarié sur deux ne réside pas au Luxembourg** montre que le marché du travail luxembourgeois dépend de plus en plus de la main-d'œuvre étrangère. Ainsi, sur la toile de fond de la très importante hausse de l'emploi de la dernière décennie, l'écart entre la demande de salariés et l'offre de main-d'œuvre résidente s'est accru.

Si le nombre de salariés résidents augmente en moyenne de 1,5% par an sur la période 2008-2023, celui des frontaliers croît de 4,2%.

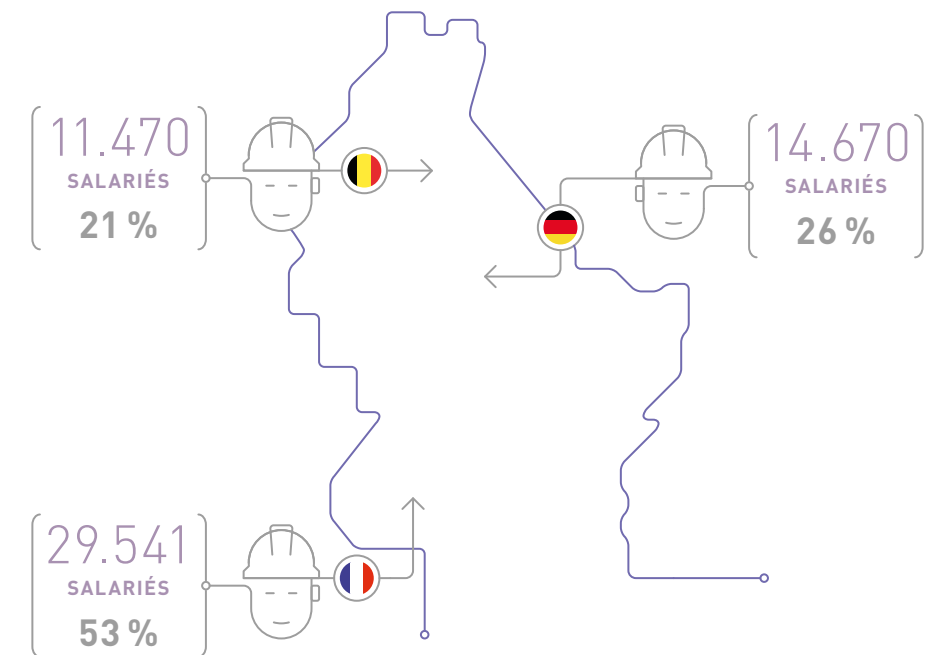
Face au **besoin de main-d'œuvre qualifiée**, il semble que ce réservoir de candidats potentiels touche à ses limites. Pour cette raison, il faudrait **faciliter les conditions d'accueil (p.ex. logement) de travailleurs issus d'autres pays de l'UE ou au-delà**.

Une autre piste à suivre face à ce besoin est l'augmentation du taux d'emploi féminin dans le secteur artisanal. La Chambre des Métiers plaide résolument en vue d'une orientation professionnelle basée sur les talents et capacités individuelles des jeunes femmes et hommes. Ainsi, il est **important de briser les clichés et de lutter contre certains «stéréotypes de genres», afin de promouvoir la diversité dans le monde du travail**.

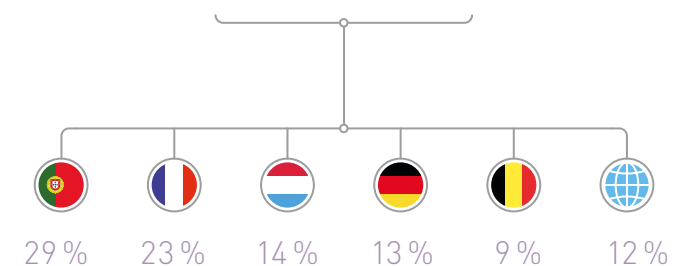
La part des femmes dans l'Artisanat augmente constamment, de 22% en 1990 jusqu'à une stabilisation à hauteur de 27% depuis 2015. Cependant, de grands écarts entre les sexes persistent au niveau de certains clusters de l'Artisanat (cf. pp. 26-33). Le cluster «gros-œuvre & génie civil» compte 92% d'hommes et les «soins à la personne» 84% de femmes. Néanmoins, tous les clusters artisanaux tendent vers une parité des sexes. En 2008, les deux clusters précités ont été constitués de 95% d'hommes et de 88% de femmes respectivement.

L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION

NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS ET SALARIÉS SELON LA NATIONALITÉ



L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG 99.412 SALARIÉS

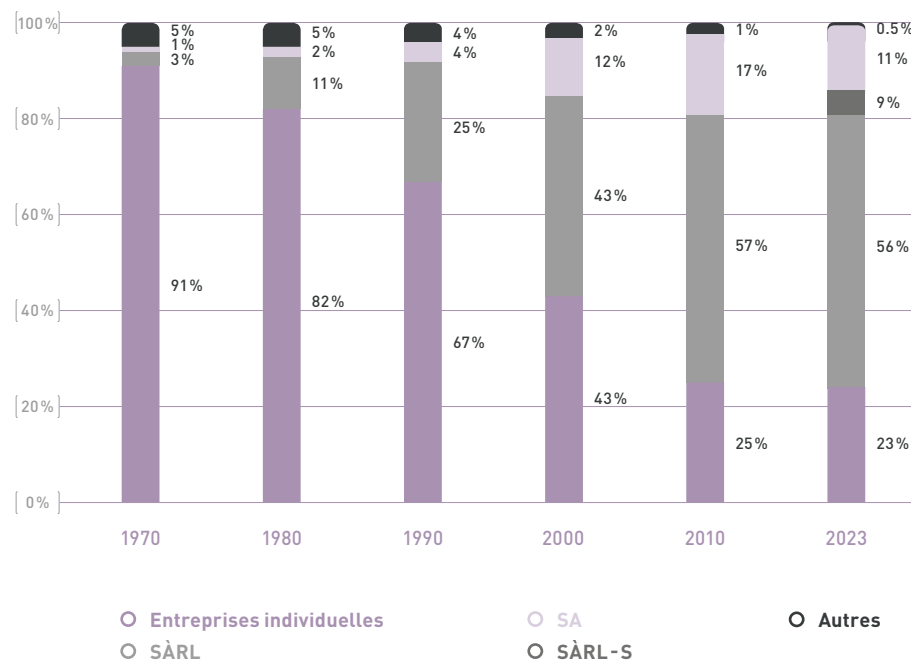


LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2023
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.944
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	2.479	1.803	1.388	1.899	2.047
SOCIÉTÉS	1.245	2.350	4.111	6.132	6.897
DONT : SÀRL	943	1.765	3.163	4.614	5.022
SÀRL - SIMPLIFIÉES				455	824
SA	145	505	911	1.033	1.013
AUTRES	157	80	37	30	38



LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

Pour l'année 2023, le paysage entrepreneurial du secteur de l'artisanat continue d'évoluer, témoignant d'une dynamique intéressante au niveau des structures juridiques adoptées. Observons d'abord une hausse du nombre d'entreprises individuelles, augmentant de 8% par rapport à 2022. Si par le passé, 9 entités sur 10 étaient des entreprises individuelles, actuellement uniquement 2 entreprises sur 10 revêtent ce statut.

Avec une hausse annuelle de 2%, la société à responsabilité limitée (**SÀRL**) confirme une nouvelle fois sa position dominante comme la forme juridique privilégiée, reflétant sa **pertinence continue pour les petites et moyennes entreprises grâce à sa structure flexible et sa limitation de responsabilité**. La SÀRL demeure ainsi un choix stratégique pour la majorité d'artisans (56%).

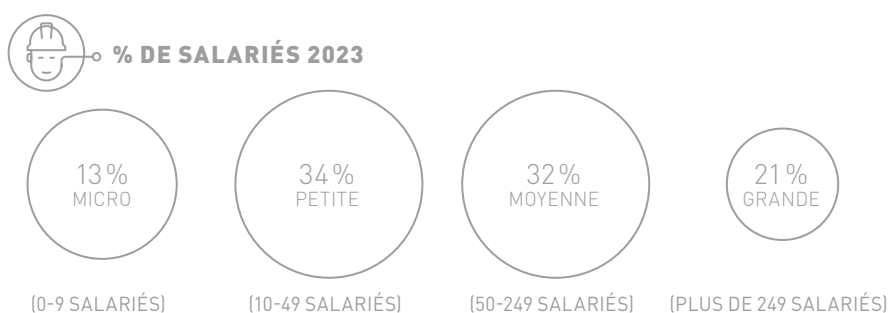
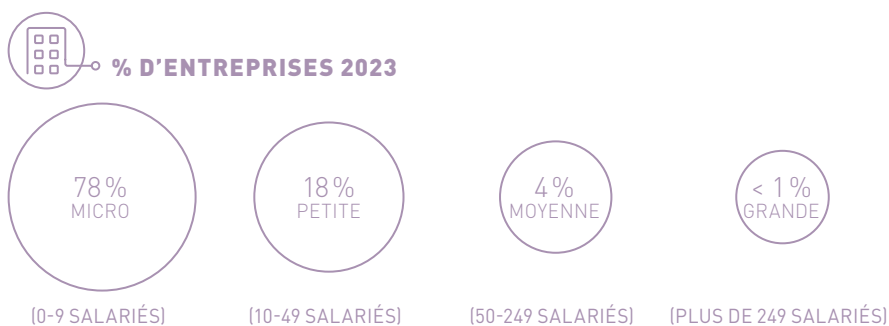
Il est important de noter qu'en 2023, le recours à la société anonyme (SA) a connu un léger recul, de l'ordre de 2%. Ceci peut notamment être attribué au fait que la SA requiert un capital initial plus important et une gestion administrative plus complexe, notamment en termes de contrôle financier, ce qui rend cette forme juridique plus onéreuse, particulièrement pour les PME.

L'année 2023 voit également la poursuite de l'intérêt pour la SÀRL-S, dépassant les 9% du total des entreprises dans l'Artisanat. Augmentant de 14% sur un an, cette popularité s'explique par sa **facilité de création et ses exigences minimales en capital, bien que sa structure ne soit pas idéalement adaptée à la majorité des métiers de l'artisanat** qui requièrent des investissements de départ conséquents pour l'achat de matériel ou l'établissement d'un atelier. Cependant, son attractivité réside dans sa capacité à servir de tremplin pour les entrepreneurs, leur permettant de démarrer avec des moyens limités avant de transiter vers des structures plus robustes comme la SÀRL classique.

Dans les années à venir, il convient d'analyser la viabilité de ces sociétés (cf. taux d'entreprises actives à la page 28). Il faut noter dans ce contexte que beaucoup d'entreprises artisanales ont un besoin accru en capital pour opérer les investissements nécessaires, obligeant souvent plusieurs associés à joindre leurs ressources financières pour créer ou reprendre une entreprise.

L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »

PART DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



TYPE D'ENTREPRISE

NOMBRE D'ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2023
TOTAL	3.724	4.153	5.499	8.031	8.944
MICRO (0-9 SALARIÉS)	2.946	3.116	4.052	6.179	6.962
SANS SALARIÉS	1.132	1.195	1.664	2.851	3.345
1-9 SALARIÉS	1.814	1.921	2.388	3.328	3.617
PETITE (10-49 SALARIÉS)	644	860	1.188	1.499	1.608
MOYENNE (50-249 SALARIÉS)⁽¹⁾	134	164	231	313	332
GRANDE (PLUS DE 249 SALARIÉS)	-	13	28	40	42
TAILLE MÉDIANE	3	3	3	2	2

⁽¹⁾ Pour les années 1990, il s'agit de la classe de «plus de 49 salariés»

L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME

La catégorie des «micro»-entreprises, employant entre 0 et 9 salariés représente avec 78% la grande majorité des entreprises artisanales, mais en revanche seulement 13% des salariés. Or, on constate un changement au sein de cette catégorie, avec une progression de la part des entités n'employant pas de salariés, au détriment des entreprises employant de 1 à 9 collaborateurs. Ainsi, sur les dernières années, les entités sans salariés voient leur part monter de 29% en 2000 à 37% en 2023. Une explication de ce phénomène se trouve notamment dans l'avant-dernière réforme du droit d'établissement, qui permet de combiner une occupation salariale avec une activité en tant qu'indépendant dans l'Artisanat, constellation impossible avant 2011. Parallèlement, la part des entreprises employant entre 1 et 9 collaborateurs se rétrécit de 46% à 40% entre 2000 et 2023.

La catégorie des «petites» entités occupant 10 à 49 salariés représente 18% des entreprises et 34% de l'emploi en 2023.

Même si les 332 structures employant entre 50 et 249 collaborateurs représentent seulement 4% de l'ensemble des entreprises artisanales, elles emploient 32% des salariés et donc presque autant de salariés que les 1.608 petites entreprises.

Les PME⁽²⁾ représentent 99,5% des entreprises et 8 salariés sur 10 dans l'Artisanat.

S'il existe seulement 42 entreprises artisanales occupant plus de 249 salariés (0,5%), elles occupent toutefois 21% des salariés.

Il en résulte qu'en 2023, **l'entreprise médiane compte toujours 2 salariés. Ainsi, en termes d'effectifs, la moitié des entreprises se situe en-dessous de la médiane et l'autre moitié au-dessus.**

Ce sont surtout les grandes entreprises qui tirent la taille moyenne des entreprises artisanales vers le haut, qui s'élève à 12 salariés. Une comparaison au niveau de la Grande Région montre qu'en moyenne, les entreprises luxembourgeoises sont plus grandes que celles de la Sarre (5 pers.) de la Rhénanie-Palatinat (5 pers.) de la Wallonie (3 pers.) et du Grand-Est (2 pers.).⁽³⁾

⁽²⁾ Les PME se composent des «micro», petites et moyennes entreprises

⁽³⁾ Source : Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, 2021

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARTISANAT : QUEL EST LE RÔLE DE L'ARTISANAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable se base sur 3 piliers principaux : l'économie, le social et l'environnement. Ceux-ci doivent être équilibrés afin que les modes de vie et de consommation des générations actuelles ne mettent pas en danger le bien-être et les besoins des générations futures.

L'Artisanat contribue aux 3 piliers grâce à son ancrage local, notamment en offrant des services et des emplois de proximité (boulangers, bouchers, fleuristes, meubles en bois, opticiens, horlogers, retouches, etc.) ce qui contribue à limiter les trajets et donc l'empreinte carbone. **Indispensables au maintien d'une économie et d'un tissu social local, les impacts sociétaux des entreprises artisanales sont donc directs et concrets. L'économie des ressources ainsi que la réparation sont ancrées dans leur ADN** et elles ont un rôle prépondérant à jouer au niveau environnemental pour la réduction des déchets en contribuant à la prolongation de la durée de vie de nos biens. Les entreprises artisanales étant souvent de petites structures, le bon vivre entre collaborateur y a une grande place, de même que les mesures pour garantir la santé et la sécurité.

Les entreprises artisanales ont également un rôle important à jouer dans les domaines de la transition énergétique via le déploiement des énergies renouvelables chez les particuliers et les professionnels. **La rénovation énergétique du parc immobilier du pays est également un point important auquel l'Artisanat contribue pour atteindre les objectifs de décarbonation souhaités par les accords nationaux et internationaux.**

La Chambre des Métiers mène de nombreuses actions afin de soutenir les entreprises artisanales dans la transition et l'apprentissage des concepts du développement durable. Ceci passe par une écoute en continu de ses ressortissants pour adapter les conseils et services aux besoins spécifiques et fournir une assistance pragmatique dans l'élaboration de leur stratégie de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) vers des modèles économiques encore plus innovants, durables et résilients face aux futures crises et développements des marchés.

COMMENT LA CHAMBRE DES MÉTIERS ACCOMPAGNE LES ARTISANS ?

Chaque service de la Chambre des Métiers accompagne les entreprises au niveau de leurs compétences spécifiques (juridique, économique, environnemental, ...).

Le service «eHandwierk» en particulier, a pour mission principale d'accompagner les entreprises sur les thématiques de l'innovation, du développement durable et de la digitalisation. Le service «eHandwierk» guide et oriente les entreprises qui souhaitent avancer sur ces différentes thématiques et propose :

- des conseils individuels,
- des ateliers et conférences, des articles, informations et fiches pratiques,
- les programmes de soutien «SME Packages Sustainability» et «Starter Kit RSE» (lancé en avril 2023).

En effet, beaucoup d'artisans cherchent à approfondir leurs connaissances au sujet des concepts du développement durable et de la RSE, afin de construire des stratégies plus durables et résilientes pour l'avenir. L'intérêt croissant des entreprises pour ces sujets s'est manifesté durant l'année 2023 :

- 431 participants aux conférences, webinaires et workshops sur les thématiques de développement durable
- 228 rendez-vous d'accompagnement en entreprise
- 16 demandes d'aide du régime SME Package Sustainability
- 7 demandes de Starter Kit RSE

COMMENT LES ARTISANS SE PRÉPARENT-ILS À LA TRANSITION ?

Le développement des compétences des salariés, via la formation continue, est indispensable pour acquérir de nouvelles compétences (upskilling) et faire face à la mutation des compétences (reskilling) nécessaire à la décarbonation, la rénovation énergétique et à l'application générale du développement durable.

Elle apparaît aussi comme indispensable afin d'attirer de nouveaux talents et retenir ceux déjà présents dans les entreprises artisanales. **Le secteur de l'Artisanat prouve qu'il veut relever les défis du futur avec une augmentation en 2023 de 40% des participants aux formations continues en lien avec la transition énergétique et le développement durable.**

35 formations en lien avec ces thématiques dont 7 nouvelles formations proposées en 2023,

qui ont rassemblées 413 participants.

Une augmentation de 40% par rapport à 2022.

RENDRE VISIBLE L'ENGAGEMENT DES ARTISANS

Nombreux sont les artisans ayant des pratiques RSE, ou de développement durable au sens large, qui ne se rendent pas compte qu'elles font partie de cette catégorie. Il s'agit de pratiques qu'ils appliquent naturellement car pour eux, il s'agit d'un simple bon sens pour une gestion efficace de leur entreprise et des ressources à leur disposition. Elles sont également souvent ancrées dans la culture héritée du passé, d'une époque avant la standardisation de la surconsommation.

Communiquer sur les démarches du développement durable, via les réseaux sociaux, ou la communication écrite de l'entreprise, permet d'avoir une meilleure image de marque, améliore son positionnement face à la concurrence, pour appartenir au cercle des «first movers». En communiquant ouvertement sur les initiatives de durabilité, les artisans augmentent la transparence et la confiance, car les consommateurs attachent une importance croissante aux critères de durabilité.

Nohalteg an d'Zukunft + : Ce label propose une formation continue autour de la construction de bâtiments durables et à haute performance énergétique mis en place par la Chambre des Métiers en collaboration avec l'«energieagence». L'objectif est de garantir une haute qualité lors de la construction et de la rénovation de ces bâtiments et d'intégrer des aspects de durabilité. La Chambre des Métiers promeut activement et régulièrement ce label auprès du grand public.



En 2023, ce label a vu les demandes d'obtention et de renouvellement augmenter de 53%.

LA LABELISATION

De nombreux artisans choisissent de faire labeliser leur entreprise afin de **prouver aux clients et partenaires le respect des engagements pris ainsi que ses standards sur des thématiques particulières.**

Les labels ont pour vocation de valoriser les compétences, l'expertise et le savoir-faire, tout en promouvant une image de marque et de qualité. Les labels les plus courants dans l'Artisanat sont :



En 2023, 22% des entreprises membres de la SDK sont des entreprises artisanales et 43% d'entre elles sont détentrices du label.

SuperDrecksKeschtfir Betriber (SDK) : Ce label reconnaît la gestion environnementale intégrant la prévention, la préparation aux fins de réutilisation, de recyclage et de toute autre valorisation, jusqu'à l'élimination des déchets. Le réseau fait la promotion de la durabilité et de l'économie circulaire.



En 2023, ce label a vu les demandes d'obtention et de renouvellement des entreprises artisanales augmenter de 50%.

Sécher a Gesond mat System : Le label offre aux entreprises une image de qualité en matière de sécurité et de santé au travail et leur permet surtout de bénéficier d'un conseil personnalisé et d'un accompagnement par les agents du Service Prévention de l'Association d'assurance accident (AAA).



En 2023, 41% des entreprises portant ce label sont des entreprises artisanales.

Made in Luxembourg : Ce label permet aux entreprises enregistrées d'identifier l'origine luxembourgeoise de leurs produits et services. Le critère local a fortement gagné en importance les dernières années dans le choix des consommateurs.

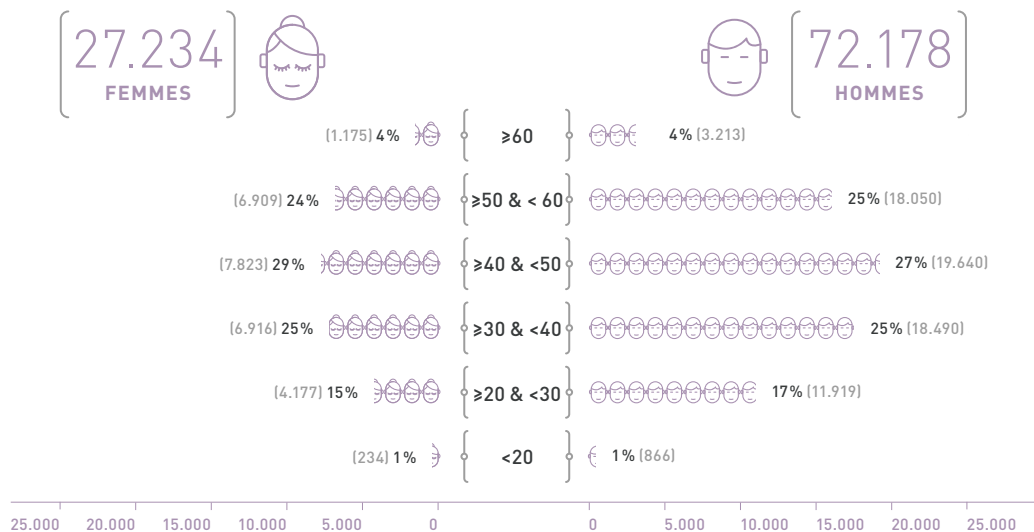


En 2023, 24% des entreprises portant ce label sont des entreprises artisanales.

ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE : Le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE de l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) valorise la contribution au développement durable de l'entreprise et confirme la création de valeur partagée.

LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS



Selon une enquête de la Chambre des Métiers menée en 2022, 9 entreprises artisanales sur 10 éprouvent des difficultés à trouver les profils qualifiés adéquats. Ce besoin en main-d'œuvre est, d'un côté, la résultante de la création de nouveaux postes, vu l'apparition de nouveaux modèles d'affaires. D'un autre côté, les entreprises ont dû prévoir le remplacement des 1.675 salariés partant en retraite en 2023 ou de ceux qui ont été débauchés par d'autres secteurs économiques.

La crise du secteur de la construction ne risque guère de changer la donne même si à court terme, une partie non négligeable des entreprises se retrouve dans une situation de sureffectif. Tout au contraire, le secteur risque de perdre des salariés lors de la crise, mais lorsque les conditions de financement et d'accès au crédit se seront améliorées et que la demande de logements marquera son retour, la pénurie de main-d'œuvre risque de s'aggraver davantage.

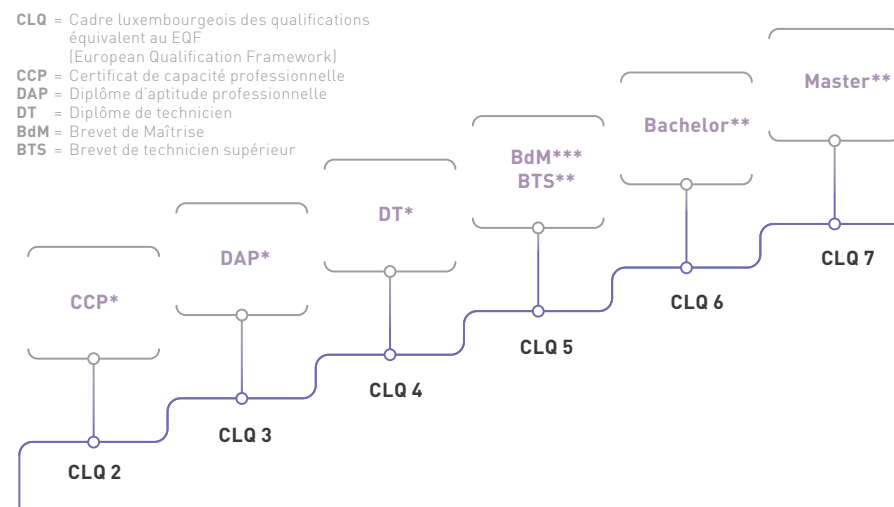
En outre, **la pyramide des âges des salariés montre que sur les dix prochaines années, entre 23.000 et 26.000 personnes partant en retraite devront être remplacées dans le secteur de l'Artisanat ; soit un quart des salariés actuels.**

Il en résulte un défi non-négligeable de transmission du savoir-faire à la nouvelle génération.

La catégorie de salariés dépassant les 50 ans est d'une grande utilité pour l'entreprise. Ayant accumulé une expérience professionnelle considérable tout au long de leur carrière, les salariés âgés peuvent remplir des fonctions de «tutorat» ou de «mentoring» en vue d'orienter les autres salariés présentant une ancienneté moindre. **L'aspect de «transmission de savoir-faire» joue par ailleurs un rôle important surtout dans le contexte de l'apprentissage artisanal où le «tutorat» constitue un élément-clé.**

L'ARTISANAT OFFRE DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE

L'ARTISANAT : UNE MULTITUDE DE CARRIÈRES



L'Artisanat a besoin de créateurs et de repreneurs d'entreprises dynamiques, de profils forts et surtout de jeunes talents motivés.

L'Artisanat peut offrir de réelles perspectives de carrière.

Le CCP - Certificat de Capacité Professionnelle, le DAP - Diplôme d'Aptitude Professionnelle ou encore le DT - Diplôme de Technicien sont les tremplins permettant d'acquérir une première qualification dans l'Artisanat.

La formation menant au Brevet de Maîtrise (BdM) est la formation par excellence pour les futurs entrepreneurs et responsables au sein d'une entreprise artisanale.

* Formation organisée en partenariat avec la Chambre des Métiers
 ** Formation organisée par un établissement d'enseignement (secondaire ou supérieur public ou privé, national ou étranger)
 *** Formation organisée par la Chambre des Métiers

Les entreprises artisanales occupent par ailleurs des comptables, juristes, ingénieurs, dessinateurs, ou encore des graphistes, et offrent ainsi d'innombrables possibilités de développement professionnel.

De plus, tous les diplômes permettent d'acquérir les compétences spécifiques requises pour pouvoir progresser dans une entreprise artisanale, occuper un poste à responsabilité, voire créer ou reprendre une entreprise artisanale.

L'Artisanat est aussi ouvert aux personnes qui n'ont pas suivi un parcours classique via un apprentissage, mais qui souhaitent réorienter leur carrière professionnelle et trouver satisfaction dans un métier leur permettant de réaliser des projets concrets.

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

L'APPRENTISSAGE : LA VOIE DE PRÉDILECTION POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET MANUELLES

Le DAP constitue la formation de référence en matière de qualification des collaborateurs. C'est LA formation dont les entreprises ont besoin pour être à même de fournir au client un travail artisanal de qualité, réalisé dans les règles de l'art.

Par la réforme de la législation sur la formation professionnelle en 2008, le certificat de capacité professionnelle (CCP) et le diplôme de technicien (DT) sont venus s'ajouter au DAP.

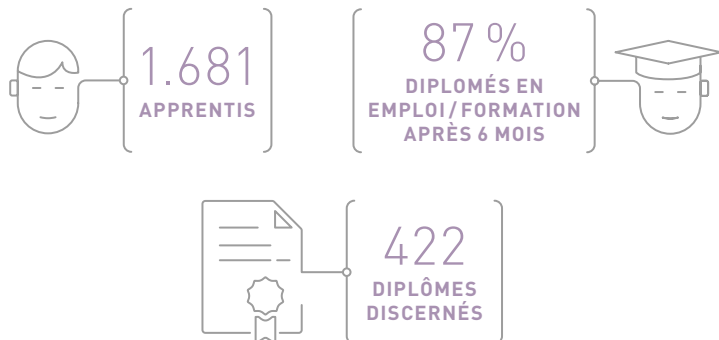
Le CCP constitue une ouverture «vers le bas» de la carrière dans l'Artisanat dans le sens qu'il permet aux moins qualifiés qui ne remplissent pas les conditions d'accès au DAP d'entamer une formation professionnelle, d'acquérir une qualification de base et de décrocher un ticket d'entrée dans la vie professionnelle.

Le DT constitue une offre soit alternative, soit supplémentaire au DAP qui se limite à un nombre restreint de métiers artisanaux.

1.681 apprentis (sans candidats DT qui évoluent en milieu scolaire avec périodes de stage sous le statut d'élève) étaient inscrits en 2022 au rôle de l'apprentissage artisanal de la Chambre des Métiers. En dépit de la crise sanitaire, ce nombre fut stable en comparaison avec les années précédentes. Une prime unique dans l'apprentissage a été mise en place pour inciter les entreprises à continuer à former des apprentis. **L'Artisanat est ainsi la « 1^{ère} Entreprise formatrice » du pays.**

87% des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent un emploi endéans 6 mois ou continuent leur formation. 61% des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent leur premier emploi auprès de leur entreprise formatrice.

CHIFFRES-CLÉS DE L'APPRENTISSAGE



LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE BREVET DE MAÎTRISE : LA FORMATION ULTIME ET D'EXCELLENCE DANS L'ARTISANAT

Le Brevet de Maîtrise est la formation de référence en matière de création d'entreprise et de formation d'apprentis. C'est LA formation qui fournit les compétences théoriques, pratiques et pédagogiques indispensables pour créer et gérer une entreprise et pour transmettre ses savoir-être et ses savoir-faire à la génération suivante.

Pour l'année académique 2022/23 le nombre de nouveaux candidats inscrits a connu une hausse notable se situant à 215. Au total 494 candidats se sont inscrits pour l'année académique 2022/2023 aux cours préparatoires du Brevet de Maîtrise.

Actuellement, 25 Brevets de Maîtrise sont offerts dans une logique métier.

Par ailleurs, **le processus de réforme des brevets de maîtrise s'est poursuivi. À la rentrée 2022/2023 le Brevet de Maîtrise «Artisan en beauté» a été lancé.**

Une quinzaine de nouveaux Brevets, conçus par domaines d'activités, seront ainsi offerts au terme du processus de réforme qui se poursuivra durant les prochaines années.

L'objectif ultime étant de renforcer la qualité et l'attractivité du Brevet de Maîtrise et de le positionner en tant que formation de référence pour les futurs entrepreneurs du secteur de l'Artisanat.

Actuellement, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'est engagé dans un processus visant une réforme en profondeur du cadre légal du Brevet de Maîtrise. La Chambre des Métiers est étroitement associée aux réflexions et aux travaux en cours.

CHIFFRES-CLÉS DU BREVET DE MAÎTRISE



⁽¹⁾ Cours organisés par la Chambre des Métiers pour l'année académique 2022/2023 (cours techniques et de gestion)

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES

LE « MODÈLE ARTISANAT »

Le traditionnel «Modèle Artisanat» se traduit par l'équation suivante : DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) – Brevet de Maîtrise - Création d'entreprise/ Formation d'apprentis. Par le biais de ce modèle, l'Artisanat a longtemps su et pu assurer sa propre relève, son développement et la pérennisation du secteur.

Aujourd'hui cependant, le traditionnel «Modèle Artisanat» ne peut plus répondre à lui seul au besoin sans cesse croissant de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc devenu impératif de le désenclaver et de l'ouvrir progressivement à d'autres voies de formation et de qualification. Actuellement, il sert de cadre de référence permettant un accès structuré et coordonné dans le secteur également pour les personnes ayant opté à l'origine pour d'autres parcours scolaires et professionnels.

OUVERTURE VERS UN NIVEAU DE QUALIFICATION SUPÉRIEUR

Pour motiver les jeunes à s'engager dans la carrière Artisanat, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir également des perspectives «vers le haut», c'est-à-dire des perspectives de développement personnel et de carrière professionnelle.

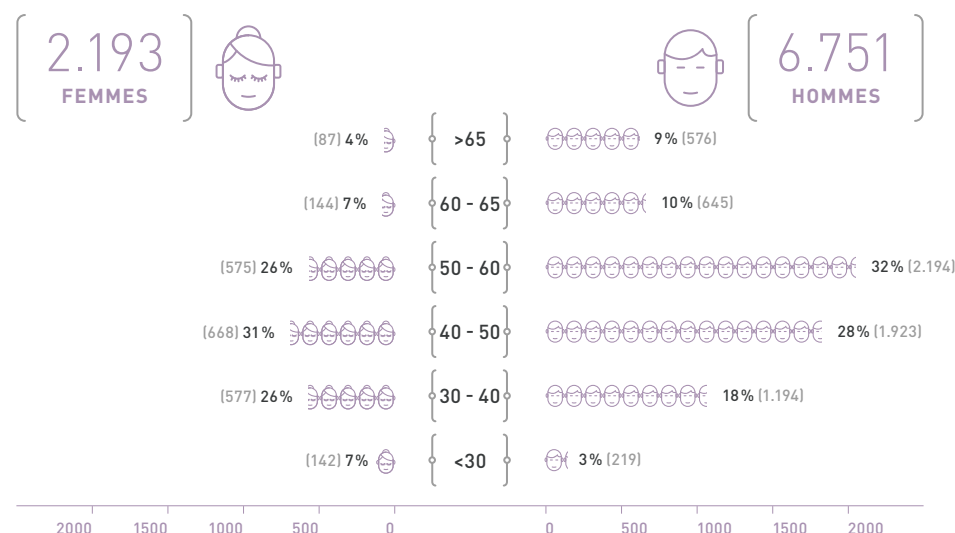
Ainsi, plusieurs brevets de technicien supérieur (BTS) ont été mis en place dans le courant des dernières années notamment dans les domaines du bois, de la construction et de la serrurerie. La Chambre des Métiers travaille à élargir cet éventail de formations supérieures par une offre «ad hoc» de formations de type BTS, Bachelor et Master dans le cadre de collaborations transfrontalières.

C'est dans ce contexte qu'un véritable modèle «en escalier» est en train d'être mis en place, comprenant les premiers éléments d'une offre de formation supérieure, ainsi que des passerelles systématiques permettant l'accès d'un niveau de qualification soit vers un niveau de qualification parallèle, soit vers un niveau de qualification supérieur.

Ce modèle s'inscrit à la fois dans le processus de l'apprentissage tout au long de la vie ou «Lifelong Learning» et dans le cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) (p.23).

TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES GÉRANTS



En 2023, **plus de 1.400 chefs d'entreprise ont passé le cap des 60 ans. Ces gérants sont susceptibles d'entamer la recherche d'un successeur et de préparer tant les salariés concernés que le repreneur potentiel à la transmission/reprise de l'entreprise.**

Alors que près de 17.500 salariés seront potentiellement concernés dans un futur proche, cette régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat.

Ainsi, afin de mettre en contact les cédants et les repreneurs potentiels en toute discrétion, la Chambre des Métiers a mis en place une bourse d'entreprises.

En 2023, ce sont 47% des chefs d'entreprises ayant atteint un âge de 50 ans ou plus qui sont susceptibles d'être confrontés à la question de la transmission d'entreprise. Ces entreprises concernées occupent 54% de l'ensemble des salariés.

Une analyse historique du sexe des chefs d'entreprise (1980 - 2023) présente une évolution positive remarquable : alors qu'en 1980, seulement 6% des gérants étaient de sexe féminin, en 2023 la part des gérants féminins représente 25%.

La pyramide des âges des gérants révèle aussi que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Si les gérants masculins ont 50 ans en moyenne, leurs homologues féminins ont 4 ans de moins.

Plus d'informations sous :
<https://services.cdm.lu/transmission>
<https://businesstransfer.lu/>

LES ENTREPRISES TRIPLÉNT DE TAILLE APRÈS 5 ANS

	LORS DE LA CRÉATION	SITUATION APRÈS		
		1 AN	3 ANS	5 ANS
Taux d'entreprises actives ⁽¹⁾	100 %	92 %	84 %	72 %
Taille moyenne ⁽²⁾	1,6	3,0	3,3	5,4

⁽¹⁾ Entreprises créées en 2018, toujours en vie en 2019, 2021 et 2023.

⁽²⁾ Emploi moyen des entreprises créées en 2018, toujours en vie en 2019, 2021 et 2023

Le taux d'entreprises actives représente le pourcentage d'entreprises qui sont encore en activité 1, 3 ou 5 années après leur création. Pour les entreprises artisanales qui se sont constituées en 2018, il se situe à 72 % ; en d'autres termes, 271 des 410 entreprises créées en 2018 sont toujours actives en 2023. Au moment de la création, ces entreprises occupent en moyenne 1,6 personnes. Après 5 ans d'activité, la taille moyenne s'élève déjà à 5,4 personnes.

En général, **les entreprises artisanales s'avèrent être robustes. Une des raisons semble résider dans les exigences de qualification pour pouvoir s'établir dans l'Artisanat.** Ainsi, le droit d'établissement requiert un certain niveau de qualification pour la création ou la reprise d'une entreprise artisanale [métiers de la « liste A » et de la « liste B »]. Lors d'une récente réforme de cette législation, quelques métiers ont été regroupés sur une nouvelle « liste C » n'exigeant pas de qualifications professionnelles pour l'obtention d'une autorisation d'établissement. Ces changements récents du droit d'établissement n'ont pas encore pu être pris en considération dans le cadre des chiffres-clés 2023 et leur impact devra être évalué à l'avenir.

Il est utile de rappeler qu'en 2017, le statut juridique de la SÀRL-S a été introduit. En 2018, 70 des 410 entreprises créées revêtent ce statut juridique. Ce changement du droit des sociétés risque de bouleverser le taux de survie encore davantage comme ces entreprises s'avèrent moins robustes. En effet, **après 5 ans, seulement 43 des 70 SÀRL-S créées en 2018, soit 61 %, sont toujours actives.**

Ce taux d'entreprises actives de 72 % après 5 ans se situe au-dessus de la moyenne des années 2012-2017, s'établissant à 67 %. Il semble que les crises successives n'ont pour le moment pas encore eu un impact majeur sur la pérennité des entreprises.

Il faut noter que certains indépendants débutant leur activité en tant qu'entreprise individuelle décident de créer ultérieurement une société lorsque le volume des affaires augmente, et ce afin de bénéficier des atouts d'une société de capitaux. Dans ce cas, la méthodologie retenue par la Chambre des Métiers considère l'entreprise individuelle et la société de capitaux comme une entité, la seconde prenant la relève de la première.

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS

AUTORISATION PAR ENTREPRISE	2010		2023	
	ENTREPRISES	EMPLOI	ENTREPRISES	EMPLOI
1	74 %	62 %	64 %	49 %
2	18 %	24 %	21 %	25 %
3	4 %	8 %	6 %	11 %
>3	3 %	6 %	9 %	15 %

Suite aux réformes du droit d'établissement, on peut observer que **les entreprises artisanales couvrent une palette de plus en plus large d'activités pour répondre à la demande de la clientèle,** désireuse de réduire au minimum le nombre d'intervenants nécessaires pour l'exécution de travaux ou l'offre de services spécifiques.

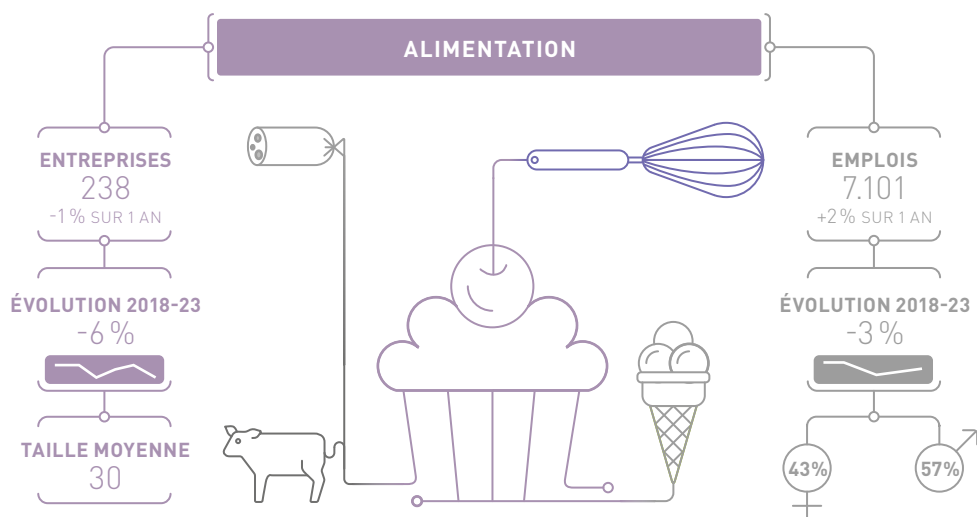
Par conséquent, en 2023, 36 % des entreprises détiennent au moins deux autorisations d'établissement. Représentant la moitié de l'emploi, ces entreprises sont, en moyenne, de taille plus importante que celles qui possèdent uniquement une autorisation.

En considérant cette tendance, la Chambre des Métiers a réagi pour adapter la méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat de façon à prendre en compte le phénomène de la pluralité des autorisations détenues par une même entreprise :

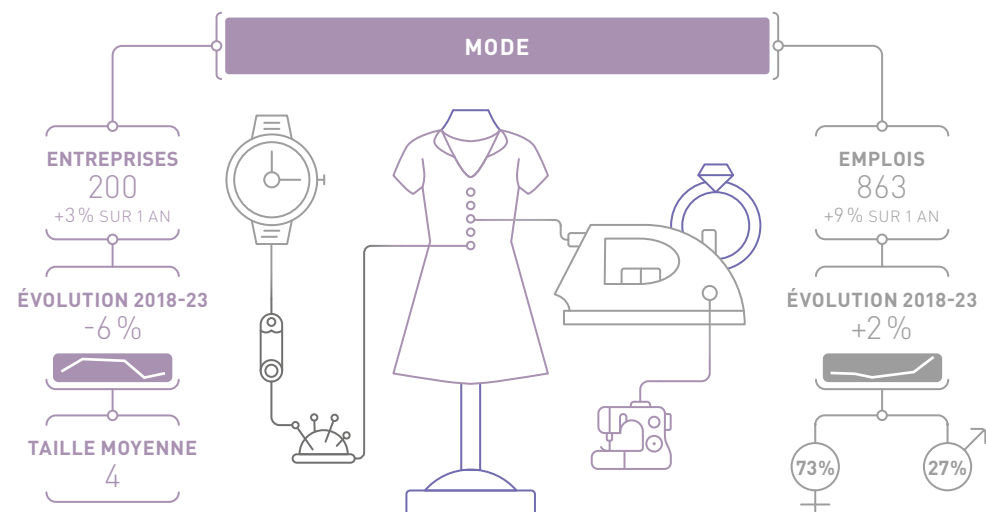
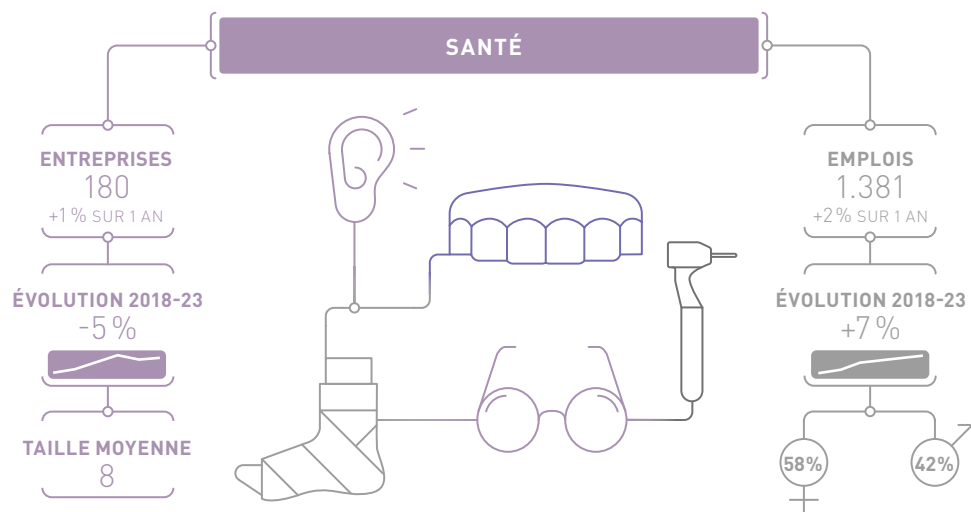
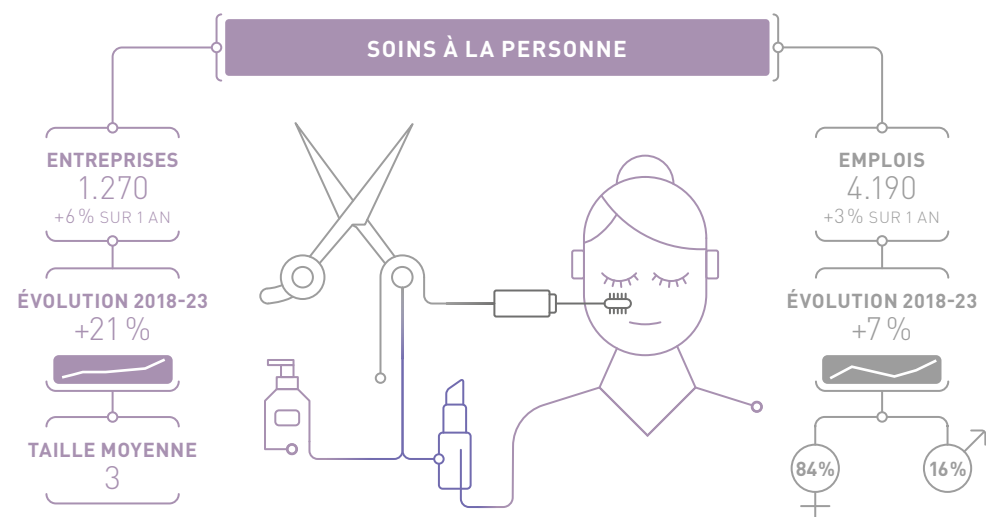
- en fonction de la connexité technique des autorisations, 16 clusters de l'Artisanat regroupant des autorisations apparentées ont été définis ;
- en fonction des autorisations détenues par une entreprise, l'emploi est, le cas échéant, réparti sur plusieurs clusters.

LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

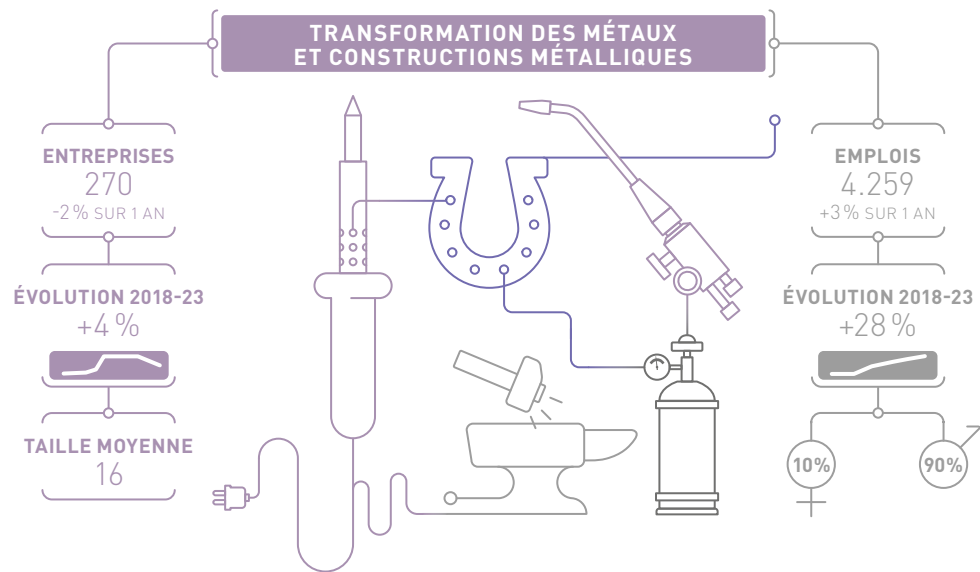
Les clusters représentent une nouvelle méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat qui a été développée en 2019 par la Chambre des Métiers. Plus d'informations sur ce concept et sur d'autres statistiques concernant l'Artisanat sont disponibles sur www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques



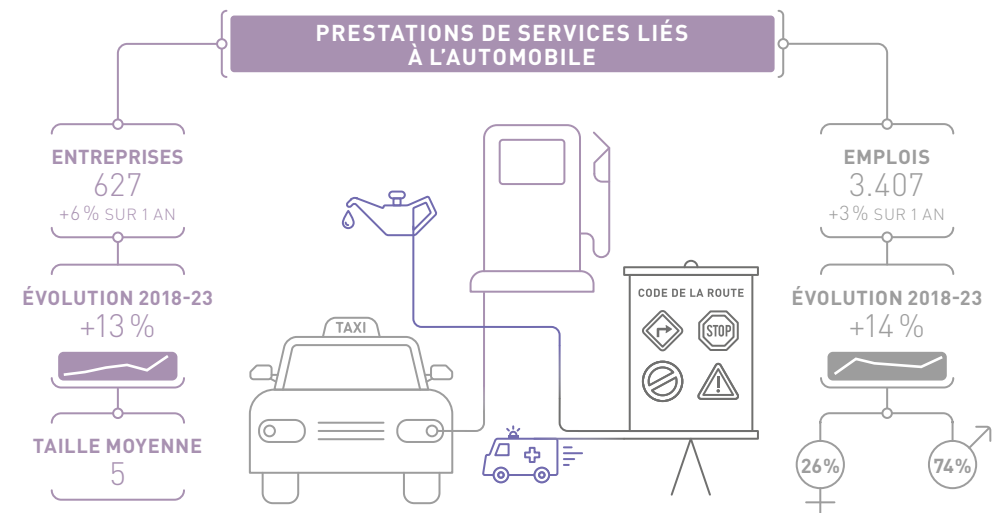
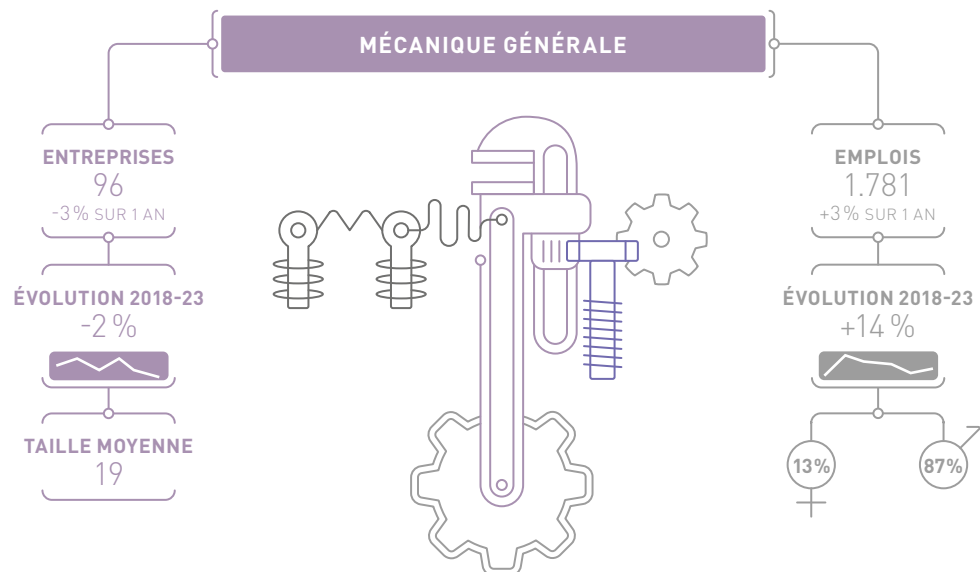
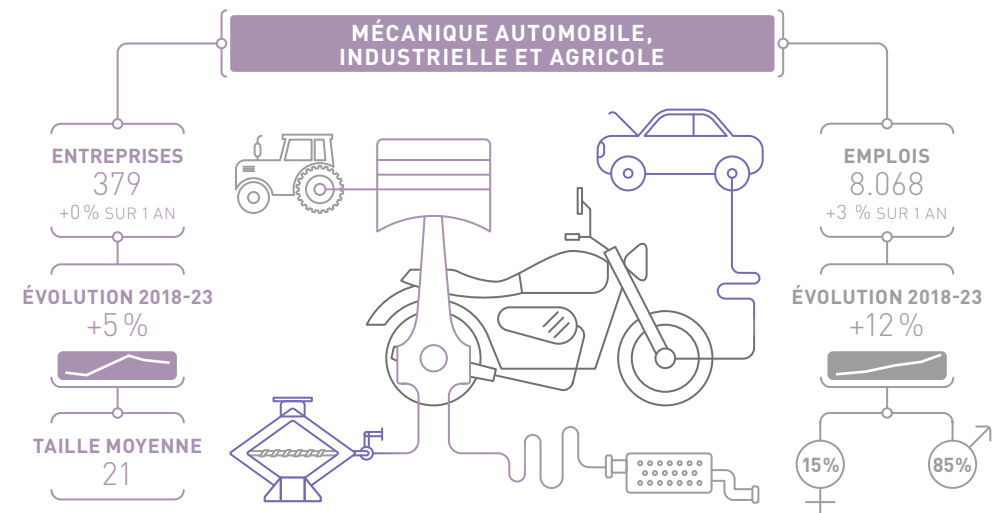
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



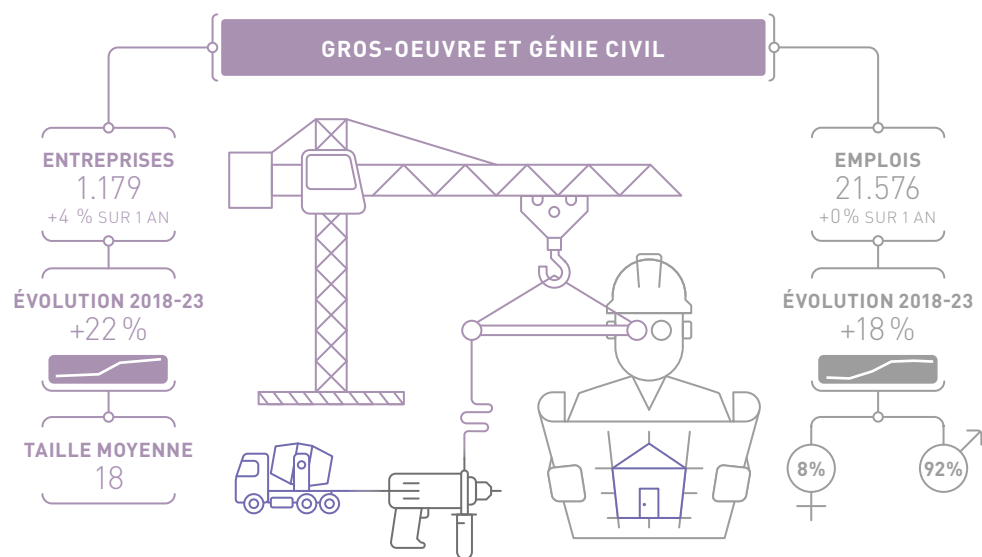
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



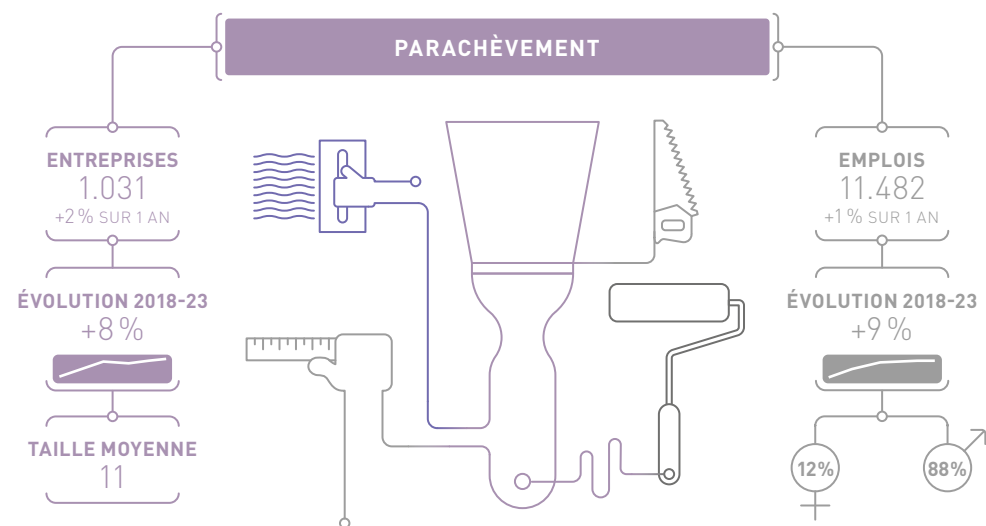
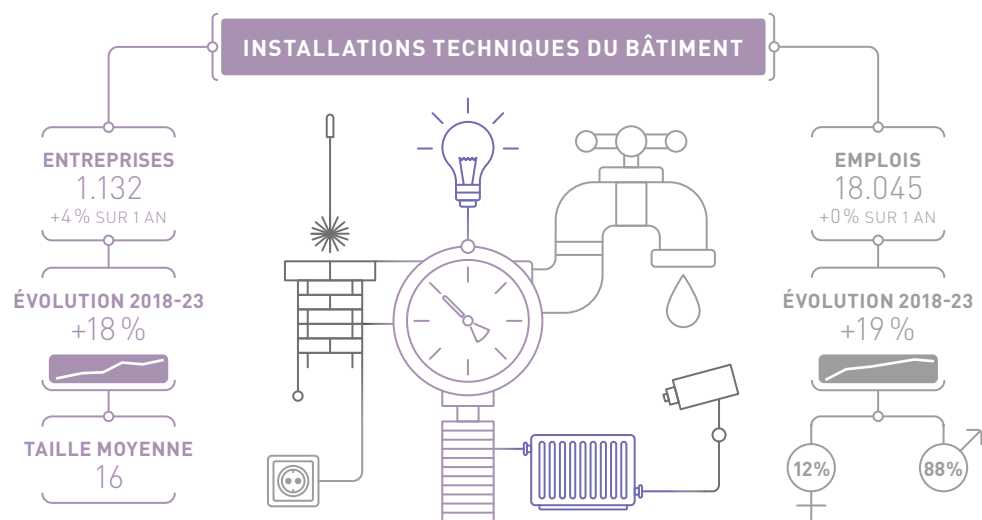
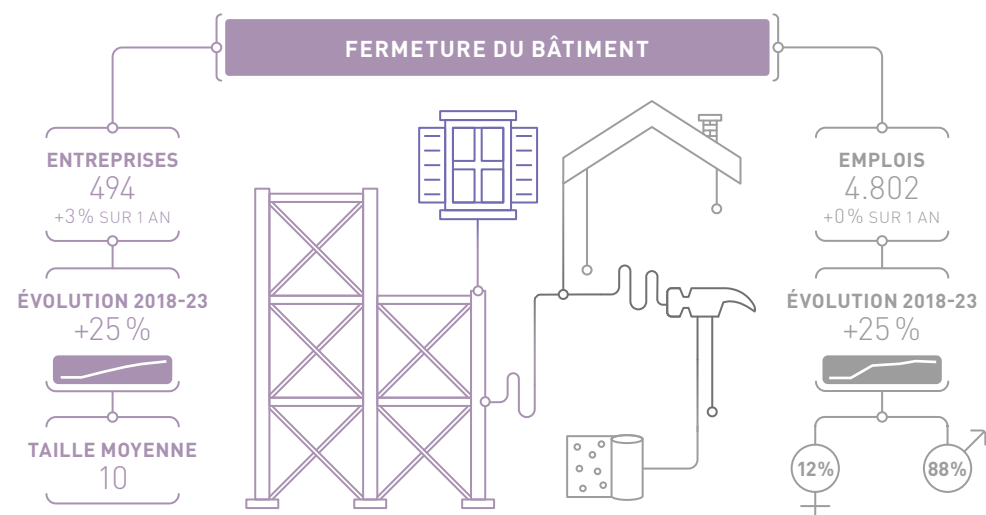
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



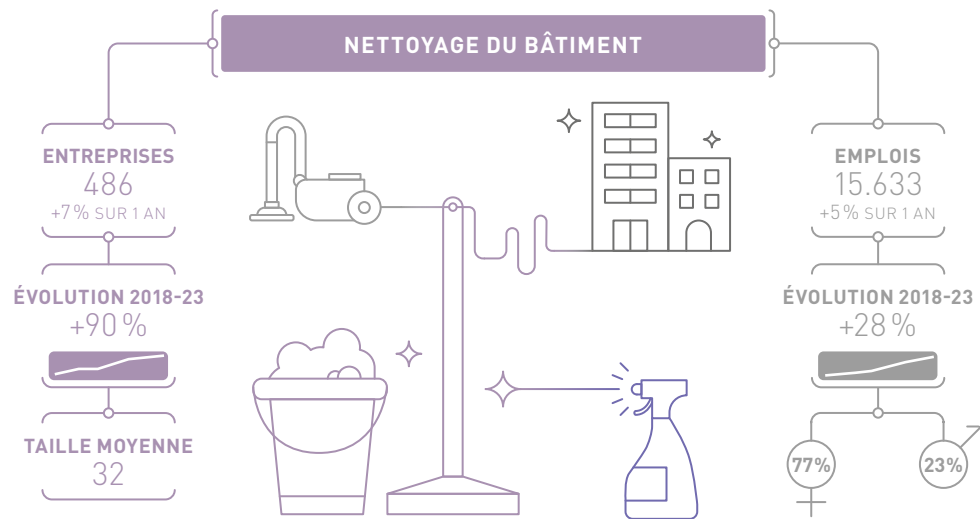
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



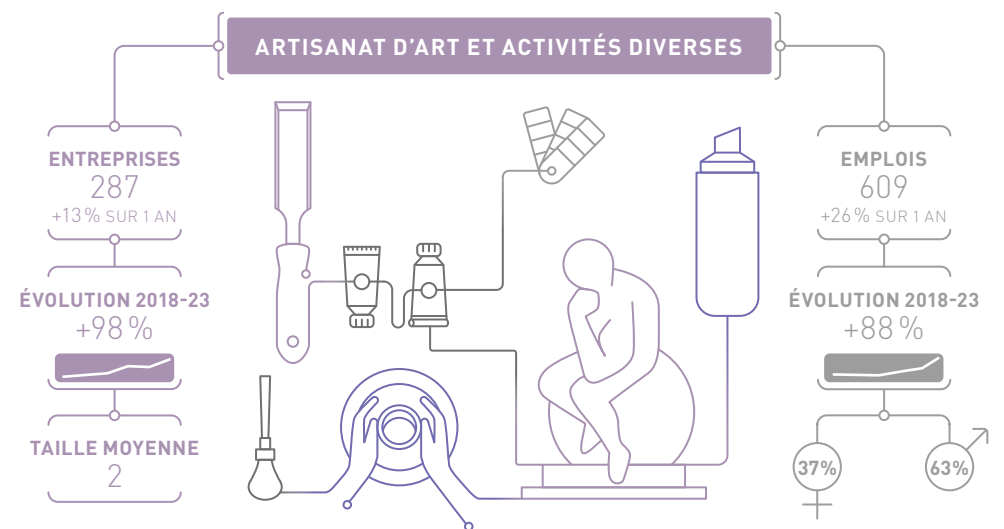
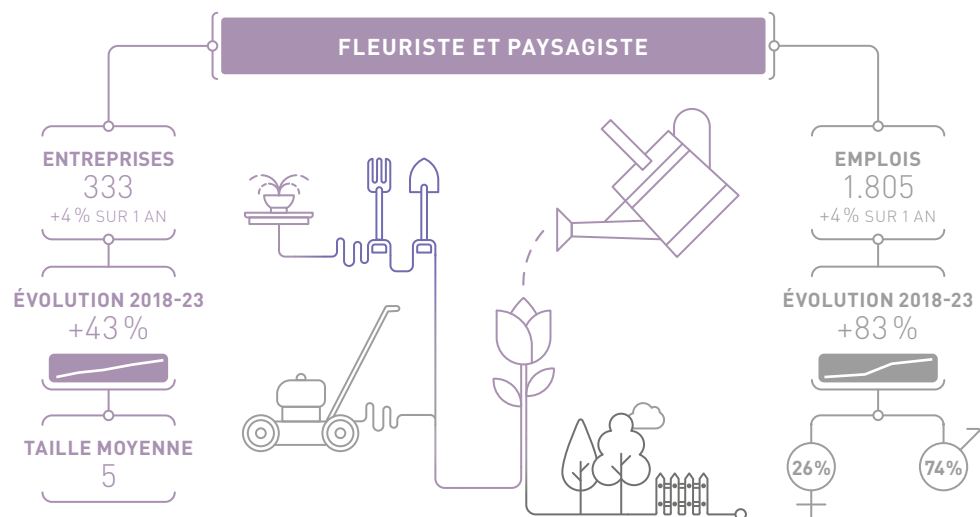
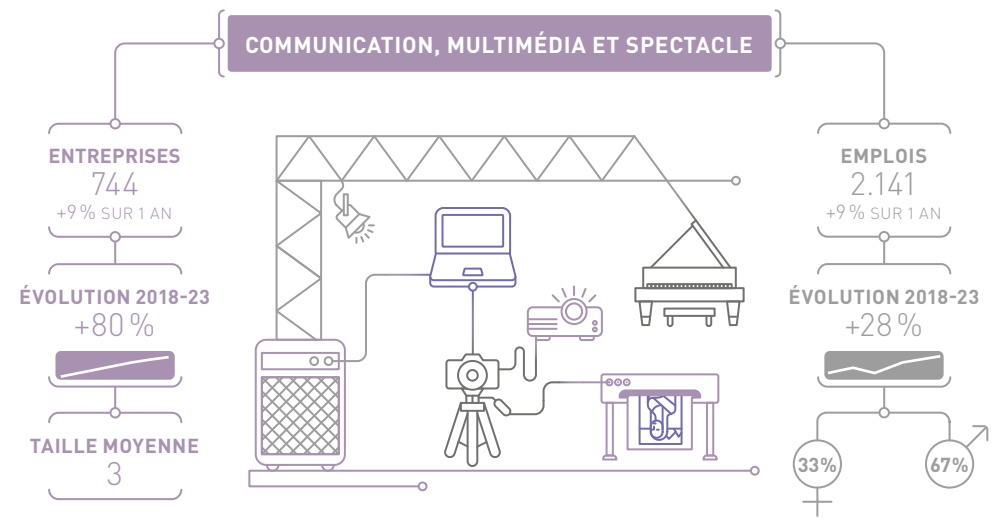
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT



ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



ALIMENTATION

- Boulanger-pâtissier
- Boucher
- Traiteur
- Fabricant de glaces, de gaufres et de crêpes
- Meunier
- Chevillard-abatteur de bestiaux
- Fabricant de salaisons et de tripes



SANTÉ

- Opticien-optométriste
- Audio-prothésiste
- Prothésiste-dentaire
- Orthopédiste-cordonnier-bandagiste
- Podologue (jusqu'en 2017)
- Cordonnier réparateur
- Mécanicien de matériel médico-chirurgical



SOINS À LA PERSONNE

- Coiffeur
- Esthéticien
- Pédicure
- Manucure-maquilleur



MODE

- Styliste
- Retoucheur de vêtements
- Nettoyeur à sec-blanchisseur
- Horloger
- Bijoutier-orfèvre

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

- Forgeron
- Maréchal ferrant
- Galvaniseur
- Entrepreneur de traitement de surfaces métalliques
- Chaudronnier-constructeur de réservoirs et de pièces en tôle
- Entrepreneur de constructions métalliques
- Fabricant de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

- Mécanicien en mécanique générale
- Armurier
- Bobineur
- Affûteur d'outils
- Constructeur de fours de production



MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

- Mécanicien de machines et de matériels industriels et de la construction
- Mécatronicien d'autos et de motos
- Constructeur-réparateur de carrosseries
- Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- Constructeur-réparateur de bateaux
- Vulcanisateur
- Débosseleur-peintre de véhicules



PRESTATIONS DE SERVICES LIÉES À L'AUTOMOBILE

- Exploitant d'auto-école
- Expert en automobiles
- Loueur de taxis et de voitures de location
- Loueur d'ambulances
- Exploitant d'une station de services pour véhicules

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



GROS-OEUVRE ET GÉNIE CIVIL

- Entrepreneur de construction et de génie civil
- Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité
- Entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage-poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé
- Entrepreneur de forage et d'ancrage
- Confectionneur de chapes



INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Installateur chauffage-sanitaire-frigoriste
- Réparateur de machines domestiques, de jeux et d'automates
- Électricien
- Installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention
- Fumiste
- Installateur d'enseignes lumineuses
- Recycleur d'équipements électriques et électroniques
- Ramoneur-nettoyeur de toitures
- Installateur d'équipements électroniques
- Installateur de systèmes d'alarme et de sécurité



FERMETURE DU BÂTIMENT

- Charpentier-couvreur-ferblantier
- Installateur de mesures de sécurité en altitude
- Monteur d'échafaudages
- Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués
- Poseur de systèmes de protection solaire
- Vitrier-miroitier
- Fabricant-poseur de volets et de jalousies



PARACHÈVEMENT

- Carreleur-marbrier-tailleur de pierres
- Menuisier-ébéniste
- Peintre-plafonneur-façadier
- Poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets
- Constructeur-poseur de cheminées et de poêles en faïences
- Décorateur d'intérieur



NETTOYAGE DU BÂTIMENT

- Nettoyeur de bâtiments et de monuments

ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT



FLEURISTE ET PAYSAGISTE

- Entrepreneur paysagiste
- Fleuriste



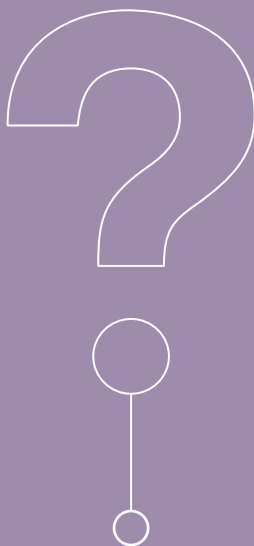
COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE

- Imprimeur-sérigraphe
- Exploitant d'un atelier graphique
- Photographe
- Fabricant-réparateur d'instruments de musique
- Accordeur d'instruments de musique
- Opérateur de lumière et d'éclairage
- Réalisateur de décors de théâtre, de cinéma et de télévision
- Maquettiste
- Relieur
- Cartonier
- Opérateur de son



ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES

- Entrepreneur de pompes funèbres
- Activités artisanales travaillant le bois
 - Peintre laqueur sur bois; Encadreur; Sculpteur-tourneur sur bois
- Activités artisanales travaillant le métal
 - Graveur; Repousseur sur métaux; Étameur; Fondeur d'art; Fabricant d'articles de fausse-bijouterie; Ferronnier d'art; Activités artisanales d'art diverses travaillant le métal
- Activités artisanales travaillant les minéraux
 - Souffleur de verre; Tailleur-graveur sur verre et cristal; Potier-céramiste; Émailleur; Vitrier d'art; Sculpteur de pierres; Mosaïste; Activités artisanales d'art diverses travaillant les minéraux
- Activités artisanales travaillant les fibres
 - Tisserand; Lissier; Brodeur; Tricoteur; Activités artisanales d'art diverses travaillant les fibres
- Activités artisanales travaillant les matériaux divers
 - Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs; Constructeur de cadrans solaires; Cirier; Rempailleur-vannier; Fabricant de fleurs artificielles; Fabricant d'ornements d'église; Relieur d'art



**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
CHIFFRÉES DE L'ARTISANAT SUR**

www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques



cdm.lu
handwierk.lu
services.cdm.lu
formations.cdm.lu

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : [+352] 42 67 67-1 · F : [+352] 42 67 87
E : economie@cdm.lu

**MAKE
SHAPE
CREATE**
#MakersOfLuxembourg

M **CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG